



L'OPOLIER COISSAN

Notre fait du jour On a testé les meilleurs cookies de Paris avec un maître de la pâtisserie ➔ .VI-VII

77

Patrimoine

Dans les coulisses de l'Assemblée nationale

➔ P. X-XI

Matin 11°
Midi 25°
Soir 17°



Samedi 27 mai 2023 · Seine-et-Marne

Le Grand Parisien

ISLES-LES-MELDEUSES - TRILPORT | Le projet d'extension du site, soumis à enquête publique jusqu'à mardi, inquiète les édiles des deux communes, qui redoutent l'explosion du nombre de camions.

Les maires disent « non » à la décharge géante

Sébastien Roselé

LE GROUPE SUEZ a déposé une demande d'autorisation d'extension de son centre d'enfouissement de déchets qui se trouve à cheval sur les communes d'Isles-les-Meldeuses, d'Armentières-en-Brie et de Tancrou, à moins de 15 km au nord-est de Meaux. Le projet fait l'objet d'une enquête publique jusqu'à mardi*.

C'est au terme de cet examen, au cours duquel les habitants peuvent s'exprimer et poser des questions sur le projet et ses implications, que les services de l'État examineront le dossier avant d'éventuellement donner leur accord. De son côté, l'entreprise Suez, porteuse du projet, explique qu'elle n'a pas le droit de communiquer tant que l'enquête publique n'est pas close.

Le projet se présente sous la forme d'un document d'environ 2 500 pages. Selon la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE), une autorité indépendante, il est complexe et pléthorique. Pour simplifier, on peut le décomposer en trois parties.

Jusqu'à 200 poids lourds quotidiennement

D'abord, il s'agira de créer un casier – un trou gigantesque et normalement imperméable – de 8 millions de mètres cubes qui contiendra des déchets non dangereux, une catégorie qui comprend un très grand nombre de types de rebuts. Ce sont d'abord 175 000 tonnes, pour monter à 235 000 tonnes par an, de détritiques qui y seront apportées.

Ensuite, par-dessus les trois casiers existants, un nouveau sera érigé pour entreposer 900 000 m³ de déchets iner-



L'P/S.R.

tes, à raison de 100 000 tonnes déversées chaque année pendant les vingt-huit années que doit durer la future exploitation soumise à enquête.

Enfin, le troisième volet du projet prévoit de déboiser 15 ha pour créer plusieurs plates-formes de traitement des mâchefers – résidus des usines d'incinération de la région dont la concentration en polluants et autres métaux lourds est importante –, d'amiante et de mise en balle plastifiée de déchets ménagers avant qu'ils soient envoyés ailleurs pour être incinérés.

Dans son avis, la MRAE s'interroge sur la pertinence du projet à cet endroit de l'Île-de-France « alors que les documents stratégiques émis par le Plan régional de prévention et

de gestion des déchets (PRGD) préconisent une implantation préférentielle au sud et à l'ouest de la région ».

L'autorité environnementale se demande s'il ne serait pas plus approprié de créer un tel site ailleurs, « compte tenu de la forte sensibilité écologique du site ». Les anciennes activités de la décharge ont entraîné la pollution des sols et de la nappe phréatique, relève la MRAE. Ce qui est d'autant plus préoccupant que « six captages d'alimentation en eau potable sont situés à proximité du site ». Enfin, selon le document de la MRAE, jusqu'à 200 camions par jour alimenteront en déchets la future décharge. L'essentiel de ceux-ci transitent par Meaux et Trilport. Ce qui déplaît à Jean-Michel Morer

(DVG), le maire de cette dernière commune, point de passage obligé des camions qui alimenteront la décharge. L'élu réclame que l'enquête publique soit prolongée et que le périmètre de l'enquête soit étendu à sa ville.

Un enjeu de santé publique

D'autre part, il exige qu'une étude sur l'impact de ce millier de camions par semaine sur la santé des Trilportais et sur l'environnement soit menée. Enfin, il voudrait qu'un barreau routier permettant d'empêcher le flux de camions de traverser le centre-ville soit construit. « Le projet est disproportionné », fulmine le maire. « La fonction de la Seine-et-Marne n'est pas de recevoir tous les déchets de

Isles-les-Meldeuses, le 17 mai. Le groupe Suez a fait une demande pour étendre les activités de stockage des déchets de la décharge Capoulade.

l'Île-de-France. Ce projet, avec tous ces camions, sera un enfer quotidien. Les routes locales ne sont pas dimensionnées pour ça. C'est inadmissible ! »

Même inquiétude chez le maire d'Isles-les-Meldeuses, Frédéric Maas (SE). « Ce qui va nous gêner le plus, ce sont les camions supplémentaires. Sur la D 17 qui traverse la commune, nous avons déjà beaucoup de poids lourds. Leur nombre va augmenter, ça c'est sûr. La route n'est pas très large, deux camions auront du mal à se croiser. » L'élu s'inquiète pour la santé de ses administrés : le bruit, le danger pour les piétons qui voudront traverser, les risques pour l'air avec les gaz d'échappement et les particules fines émanant des véhicules transportant les déchets. « La qualité de vie des habitants va se dégrader. »

Le site, baptisé les Sablières Capoulade, s'étend sur 350 ha. L'endroit a d'abord été une carrière. À partir de 1951, des déchets y sont entreposés, comblant ainsi les trous béants de la sablière. La société qui gère cette décharge a été rachetée par Suez en 2017. Depuis la voie publique, de grands arbres occultent les activités qui y sont menées. Seule l'odeur, associée au bruit des engins, indiquent qu'un lieu d'enfouissement de déchets est à proximité immédiate. Le site accueillait jusqu'ici 220 000 tonnes de déchets chaque année.

* Dernière permanence de l'enquêteur public mardi, de 14 heures à 17 heures, en mairie d'Isles-les-Meldeuses.



La fonction de la Seine-et-Marne n'est pas de recevoir tous les déchets de l'Île-de-France

Jean-Michel Morer, le maire (DVG) de Trilport